AVIS AUX MEMBRES | 10 Février 2026

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

Secrétariat général



Voir l'avis en version PDF

AVIS AUX MEMBRES,

Vous pouvez dès maintenant, procéder au renouvellement de votre inscription annuelle au Tableau des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et payer votre cotisation professionnelle pour l'exercice financier 2026-2027.



Lorsque le renouvellement sera officiellement ouvert, vous recevrez un courriel en provenance du Portail OHDQ de l'adresse nepasrepondre@mail.connexence.email pour vous aviser que la période d'inscription est ouverte.

N'oubliez pas de consulter vos courriers indésirables !



Rappel : L'inscription au Tableau de l'Ordre et le paiement de la cotisation professionnelle se font via le Portail OHDQ du site Internet de l'Ordre.

Nous vous invitons à utiliser un ordinateur ou une tablette pour effectuer votre inscription, le cellulaire n'étant pas compatible avec la plateforme.

MONTANT DE LA COTISATION PROFESSIONNELLE ET DES AUTRES FRAIS (2026-2027)

Au terme des périodes de consultation prévues au *Code des professions* et suivant le conseil d'administration du 22 novembre 2025, le **montant de la cotisation professionnelle** a été établi à **574,00 $.**

Ainsi, avec les taxes et les autres frais applicables, le **montant total** pour vous inscrire au Tableau des membres est de **704,86 $** et se détaille comme suit :

- Cotisation professionnelle (OHDQ) : 574,00 $
- Assurance responsabilité professionnelle : 7,30 $
- Contribution à l'Office des professions du Québec : 37,60 $
- Taxes (TPS) : 28,70 $
- Taxes (TVQ) : 57,26 $

MODALITÉS DE PAIEMENT

Vous pouvez choisir de payer ce montant en un ou deux versements. Prenez toutefois note que **vous ne pourrez pas modifier votre choix après l'avoir effectué.**

Modalités de paiement

OPTION A – Paiement intégral en 1 versement

- Date limite pour effectuer le renouvellement annuel et acquitter la cotisation : **31 mars 2026** ;
- Montant à payer : **704, 86 $** ;
- Paiement postdaté possible, mais l'échéance **ne peut pas dépasser le 31 mars 2026**.

OPTION B – Paiement en 2 versements

- **Condition :** Déjà être membre de l'OHDQ au moment du renouvellement ;
- Date limite pour effectuer le renouvellement annuel : **31 mars 2026** ;
- **2 versements**
- 1er versement de **352,43 $** :
  - Paiement postdaté possible, mais l'échéance **ne peut dépasser le 31 mars 2026** ;
- 2e versement de **352,43 $** :
  - Dû à une date fixe, le **31 mai 2026.**

Autres renseignements concernant le paiement

- Seuls les paiements effectués par carte de crédit (Visa ou MasterCard) sont acceptés. **Les cartes de crédit American Express, cartes de débit ou cartes prépayées ne sont pas acceptées** ;
- Tout versement est **non-remboursable** ;
- Si vous avez choisi l'option B (paiement en 2 versements) et que vous **omettez ou négligez d'effectuer votre second versement**, vous serez radié(e) du Tableau des membres et **vous devrez acquitter la somme due lors de toute réinscription future** conformément à l'article 46 du *Code des professions* ;
- Le défaut d'acquitter le montant complet (cotisation et autres frais) mènera à votre radiation du Tableau des membres. **Des frais de réinscription de 90 $ + taxes s'appliqueront**.

Dans le cas d'un remplacement de carte de crédit pour des motifs de perte, vol ou fraude, vous devrez écrire à info@ohdq.com.

Considérations importantes pour les paiements postdatés :

Afin d'éviter un défaut de paiement, vous devez vous assurer que :

- Votre carte de crédit ne sera pas expirée à la date du paiement ;
- Les fonds soient disponibles à 23 h 59 la veille de la date choisie, car le montant sera prélevé sur votre carte de crédit à 00 h 00 le jour venu.

Par exemple, si vous sélectionnez le 31 mars comme date de paiement, les fonds doivent être disponibles le 30 mars à 23 h 59 pour que le prélèvement puisse être effectué le 31 mars à 00 h 00.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET DATE LIMITE POUR LE REMPLIR

ATTENTION : Assurez-vous d'avoir rempli **toutes** les étapes du formulaire en ligne jusqu'à l'obtention d'un courriel confirmant que le renouvellement de votre inscription a été effectué avec succès. Il est de votre responsabilité de remplir ces étapes avant le délai. Nous vous conseillons donc très fortement de le faire dès que possible afin d'éviter tout imprévu de dernière minute qui pourrait subvenir et vous occasionner des frais de retard.

Toute demande de renouvellement reçue après la **date limite du 31 mars 2026** ou jugée incomplète à cette date mènera à votre radiation du Tableau des membres le 1er avril 2026. **Des frais de réinscription de 90 $ + taxes s'appliqueront**.

Il est possible de procéder à votre renouvellement en plusieurs étapes. Si vous commencez à remplir votre formulaire mais ne pouvez pas le compléter immédiatement, vous pourrez sauvegarder vos données et reprendre le processus à l'étape où vous aviez arrêté.
Lorsque vous aurez bien compléter toutes les étapes et soumis votre formulaire vous recevrez un message de confirmation que votre inscription a été effectuée avec succès. Assurez-vous que vous l'avez bien reçu. Sans avoir rempli toutes les sections du formulaire et payé votre cotisation annuelle, votre inscription sera jugée incomplète et vous serez radié(e) du Tableau des membres le 1er avril 2026.

Toute personne qui ne respecterait pas ces conditions ne peut pas, à compter du 1er avril 2026, utiliser le titre ou les initiales réservés aux membres de l'Ordre ou exercer la profession d'hygiéniste dentaire au Québec. Elle s'expose autrement à des poursuites pénales et des amendes si elle utilise le titre ou exerce la profession alors qu'elle n'est pas inscrite au Tableau de l'Ordre.

NOUVEAUTÉS : Cette année, des questions additionnelles reliées à chacun de vos lieux d'exercice vous seront posées. Ces questions concernent l'exercice de la profession en organisation (anciennement "exercice en société"), ainsi qu'un estimé du nombre d'heures que vous avez consacrées aux fonctions cliniques au courant de la dernière année.

Les nouvelles questions concernant l'exercice en organisation ont été ajoutées en raison d'une modification au *Code des professions*. Celles sur les heures consacrées aux fonctions cliniques vont permettre d'établir un portrait par région des besoins réels en hygiène dentaire.

Pour vous aider à répondre nous vous invitons fortement à consulter la FAQ — Foire aux questions , le lexique. Ces outils sont également disponibles dans le Portail OHDQ, ainsi que plusieurs autres pour faciliter votre expérience.

RENOUVELLEMENT À L'AIDE DU FORMULAIRE PAPIER

Les membres voulant procéder au renouvellement et au paiement de la cotisation par le formulaire papier doivent en faire la demande. **Des frais de 20 $ plus taxes s'ajouteront**. Transmettez votre demande par courriel à info@ohdq.com ou par téléphone au 514 284-7639 ou sans frais à 1-800-361-2996, poste 201.

Veuillez noter qu'en raison de la Charte de la langue française, aucune version anglaise des documents ne pourra être fournie, sauf exception. Nous vous invitons à consulter la page Internet « Charte de la langue française » pour plus de détails.

DÉCISION DE NE PAS RENOUVELER SON INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

Si vous décidez de ne pas renouveler votre inscription au Tableau des membres, nous vous invitons à vous connecter au Portail OHDQ et à remplir le formulaire prévu à cette fin. En entrant dans le formulaire de renouvellement, vous indiquerez que vous ne souhaitez pas renouveler votre inscription et vous serez dirigé(e) vers le formulaire approprié. Vous recevrez par la suite un courriel accusant réception de votre avis de non-renouvellement d'inscription au Tableau des membres.

Conformément au *Code des professions*, toute personne n'acquittant pas sa cotisation avant

l'échéance verra son nom retiré du Tableau des membres pour cause de non-paiement de sa cotisation.

La secrétaire de l'Ordre,
Me Laurence Rey El fatih, LL.B.

Voir l'avis en version PDF

ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC
606, rue Cathcart, bureau 700
Montréal (Québec) H3B 1K9
Téléphone : 514 284-7639 ou 1 800 361-2996
Télécopieur : 514 284-3147
www.ohdq.com
www.masantemonsourire.com

DROITS D'AUTEUR
Tous les articles, textes, illustrations et photographies publiés sont la propriété de l'OHDQ. Aucune reproduction n'est permise sans l'accord écrit de l'OHDQ.

Avis aux membres : L'Ordre des hygiénistes dentaires, en vertu de sa mission qui consiste à protéger le public, a l'obligation de vous faire parvenir certaines informations dans le cadre de votre profession. Vous avez, de votre côté, l'obligation d'en prendre connaissance. Afin de diminuer l'impact environnemental de l'envoi massif de certaines communications par courrier postal, nous avons choisi d'utiliser le courriel.

La communication n'en demeure pas moins importante et indissociable de l'exercice de la profession. Il est de votre devoir d'en tenir compte. Nous nous efforçons de limiter le plus possible le nombre de ces communications. Nous ne pouvons donc pas retirer votre nom de la liste d'envoi de L'Explo+. Vous pouvez toutefois vous retirer des listes d'envois de messages de sollicitation commerciale, conformément aux dispositions de la *Loi canadienne anti-pourriel.*

Copyright © 2026 OHDQ. Tous droits réservés.